

RAPPORT N° 06/4-21
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DE RESULTAT 2005

L'exécution du budget 2005 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part a fait apparaître :

- un excédent cumulé de 595 731,73 €, en Section d'Investissement,
- un excédent cumulé de 1 095 132,18 €, en Section de Fonctionnement,
soit un excédent global de 1 690 863,91 €.

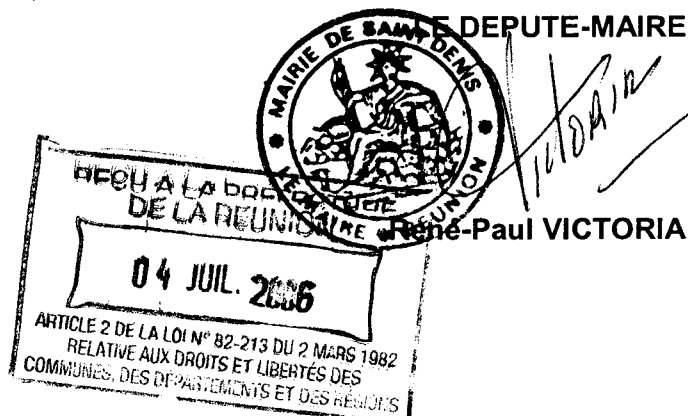
Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies dotées de l'autonomie financière, l'assemblée délibérante - le Conseil Municipal, en l'occurrence - doit maintenant se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement : l'excédent de 1 095 132,18 €.

Compte tenu des besoins propres de la Régie Marchés et Droits de Place pour le financement des ses actions, en prévision - notamment des besoins à financer dans le cadre de la démarche de mise aux normes engagée sur les marchés (fixes et forains) de la Commune - ainsi que des travaux et aménagements à venir sur ces sites, il vous est proposé de vous prononcer sur l'affectation suivante du résultat précité :

- financement des charges d'Exploitation 1 095 132,18 €.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'une somme de 346 500,00 € a été affectée au BP 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/4-21
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DE RESULTAT 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-21 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve l'affectation suivante du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établissait à 1 095 132,18 € au terme de l'exercice 2005.

- Financement des charges d'Exploitation

1 095 132,18 €.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUN 2006

